

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Céline GABRIEL, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 02/12/2019

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2019

Présents :

M. PIQUEMAL François, Mme ALVAREZ Juliette, M. PAVAN René, M. ALCIBIADE Claude, M. BETREMIEUX Francis, M. CHIVIALLE Jean-Luc Mme VASSAL Laurence
 M. MOULIS Patrice, Mme TOURNUT Yolande, M Franck MUNIGLIA

Représentés : Mme ECHEVARRIA Hélène a donné procuration à Mme Céline GABRIEL, M. MARQUET Dominique a donné procuration à Mr Francis BETREMIEUX

Absents :

Excusés :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Yolande TOURNUT a été désigné secrétaire de séance

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Absents : 2

La séance est ouverte à 20h39

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14/10/2019 à l'unanimité

I / Informations sur les décisions prises par Mme le Maire par délégation du CM depuis la séance du 14/10/219

Fournisseurs	Objet	MONTANT TTC
Majuscule	Fournitures scolaires	36.31
Passion froid	alimentation	309.37
Passion froid	Alimentation	133.13
Majuscule	Fourniture scolaire	164
Orange	Téléphonie	38.11
Cesses	Construction SDF	22 881.90
Socotec	CT construction SDF	1 210.84
Intermarché	Essence	176
Bernat	Alimentation	117
Guiraud	Fromage	75
Passion froid	Alimentation	367
Passion froid	Alimentation	349
Bricomarché	Petit matériel	60.57
Ecolab	Dératisation	412.34
Sanchez	TAP couture	100

fleuriste	Départ sophie	30.00
Orange	Téléphonie	277
Guilbert	Honoraire architecte	4096
Technisphère	Note honoraire	1116
Sdehg	Radars route d'auragne	2313
Ate	Construction SDF	13 772.17

Qualiconsult	Mision sps	456
Socotec	CT SDF	358
Hygiacim	Boite témoin cuisine	156
Sanivap	Maintenance Machine vapeur	31.88
Gedimat	Travaux école	52.96
Vela31	Maintenance copieur	295
Majuscule	Temps périscolaire	843
Leclerc	Bon d'achat stagiaire	150
Orange	Téléphonie	66
Orange	Téléphonie	58
Guiraud	Fromage	96
Le Grepiacois	Alimentation 723	
Pomona	Alimentation	384
Vernou	Alimentation pommes	72.31
Leclerc	Ramette papier école	64
Atmg	Vidéo surveillance	506
Bergamin	Plomberie	2 158
Bergamin	Réparation toit maternelle	2 130
Alibert et fils	Construction SDF	3 411
ATE	Construction sdf	9 101.46
Fabre et redon	Construction sdf	28 139
Fabre et redon	Construction sdf	36 544
Engie	Energie	160.45
Bernat	Alimentation	85
Guiraud	Fromage	156.66
Le fournil	Alimentation	222
Pomona	Alimentation	405
Elidis	Produit entretien	2.24
Majuscule	Ecole	199
Leclerc	Papier Ecole	95
Locmat	Plaque vibrante	32
Castorama	Pavé lumineux	359.4
Reca	Rénovation classe	380
Reca	Rénovation cour	172
Colas	Enrobé	209
Pharmacie	Ecole	70.52
Cave	Vin 11/11	115
Couret voyage	Sortie scolaire	95
Keolis	Sortie vernou	103

La poste	Frais affranchissement	197
Orange	Frais téléphonie	36.76
Total	Energie	671
Bernat	alimentation	136.6
Brunet	Alimentation	71.00
Guiraud	Alimentation	88
Pomona	Alimentation	276
Le fleuriste	Bon cadeau fondation Pous	50.00
Le fleuriste	Gerbe 11/11	70.00
Orange	Téléphonie	375

Picard	Souffleur	580
Pomona	Alimentation	632

Laboratoire 31	Frais analyse	86
Inter	Gouter halloween	26
Action froid	Chambre froide	1 554
Pomona	Alimentation	316
Action froid	Matériel cuisine	127
Fuzz	Panneau sdf Ecole	72
Orange	Téléphonie	63
Orange	Téléphonie	66

Guiraud	Alimentation	155
Pomona	alimentation	1 329
Berger levraut	EGRC	30.60

II/ Délibérations :

D 2019-12-01 RH : Recrutement d'un agent contractuel lié à un accroissement temporaire d'activité

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3.1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Le Conseil municipal de Grépiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir tâches administratives

Sur le rapport de Madame Le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 01/12/2019 au 29/02/2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent administratif polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

D2019-12-02 Urbanisme : Autorisation de dépôt du permis de construire de la Boulangerie et demande de subvention

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation des anciens ateliers en boulangerie.

Le projet est estimé à 223 070 € HT

Madame le Maire souhaite que le conseil municipal l'autorise à déposer le permis de construire et à solliciter les subventions suivantes :

*DETR subvention auprès de l'Etat

*Contrat de Territoire subvention auprès du Conseil Départemental 31

*Une subvention auprès de la Région Occitanie

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec : 1ABST et 13 POUR

Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier
 Autorise Mme le Maire à inscrire la dépense au BP 2020 article 2313
 Sollicite auprès du DETR, du CD31 et de la Région Occitanie la subvention la plus élevée possible concernant ces travaux.

D2019-12-03 Urbanisme : Projet Boulangerie choix de l'architecte

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation des anciens ateliers en boulangerie.

Le projet est estimé à 223 070 € HT

Pour mener à bien ce projet nous avons besoin de faire appel à une prestation pour déposer le permis de construire. Nous sommes actuellement accompagnés par le cabinet Guilbert pour le projet de l'espace socio- culturel, Mme le Maire propose de continuer la collaboration avec lui pour un montant de 6125 € HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de désigner le Cabinet GUILBERT Philippe Architecte situé à Toulouse 10 rue Pierre Cazeneuve 31200, prestataire du dépôt de permis de construire de la boulangerie.

D 2019-12-04 Finances : Plan de Financement Boulangerie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation des anciens ateliers en boulangerie.

Madame le Maire présente le plan de financement du projet au Conseil Municipal.

Plan de financement :

Estimation du projet

Dépenses	Montant HT
Maitrise d'œuvre - Architecte	17 500.00 €
Lot 1 - VRD / Aménagements extérieurs	8 000.00 €
Lot 2 - Gros-œuvre / Démolitions	32 000.00 €
Lot 3 - Etanchéité	1 500.00 €
Lot 4 - Charpente / Couverture / Terrasses bois	5 500.00 €
Lot 5 - Menuiseries extérieures / Serrurerie	18 000.00 €
Lot 6 - Cloisons / Doublages / Faux-plafonds	16 000.00 €
Lot 7 - Menuiserie bois	39 000.00 €
Lot 8 - Carrelage / Faïence	12 000.00 €
Lot 9 - Peinture	6 000.00 €
Lot 10 - Signalétique	3 000.00 €
Lot 11 - Courants forts / Courants faibles	10 000.00 €
Lot 12 - CVC / Plomberie / Sanitaire	6 000.00 €
Rénovation + extension du bâtiment actuel	157 000.00 €
Mission complémentaire SPS	1 570.00 €
Participation financement	4 000.00 €
Frais de branchement réseau	1 500.00 €
Frais de branchement ERDF	1 500.00 €
Frais annexes	8 570.00 €
Four POLIN ELETRODRAGO AVANT Type 4,2 / 84 x 126 - 4	30 750.00 €
Pétrin START 80 + à spirale cuve fixe	6 500.00 €
Refroidisseur d'eau SOREMA + Compteur d'eau gravitaire électronique	2 750.00 €
Equipement du commerce	40 000.00 €

Total coût HT	223 070.00 €
----------------------	---------------------

Financement	Montant HT
Subvention - DETR	45 486.90 €
Subvention - CD 31	67 936.34 €
Subvention - Région Occitanie - PASS COMMERCE DE PROXIMITE	52 400.00 €
Sous total - Subventions	165 823.24 €
Autofinancement	57 246.76 €
Total financement	223 070.00 €

Financement	Montant TTC
Subvention - DETR	45 486.90 €
Subvention - CD 31	67 936.34 €
Subvention - Région Occitanie	52 400.00 €
Sous total - Subventions	165 823.24 €
Récupération TVA	44 614.00 €
Autofinancement	57 246.76 €
Total financement	267 684.00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement pour le projet de la construction de la boulangerie.
- Autorise Mme le Maire à inscrire la dépense au BP 2020 article 2313



D 2019-12-05 : Finances : Indemnités Trésorière

Madame le Maire expose au Conseil Municipal des dispositions de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 fixant les conditions d'attributions de l'indemnité de Conseil pouvant être allouée aux comptables du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et des établissements recevant du public.

Madame COHEN Danielle nous a fait parvenir un état liquidatif pour l'exercice 2019. Il s'élève à un montant net de 414.91€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

Autorise Mme le Maire à mandater la somme
Dit que la dépense sera prélevée à l'article 6225 du BP 2019

D 2019-12-06 : Finances : Gratification du personnel

Madame le Maire informe l'assemblée que comme les années précédentes, le personnel communal se verra octroyer un cadeau de fin d'année 2019, sous forme d'un bon d'achat individuel auprès des Ets Leclerc, pour un montant global de 1920 € TTC avec une variation possible de plus ou moins 10%.

La dépense sera imputée à l'article 6232 au BP 2019.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ accepte la proposition du Maire
- ❖ autorise Mme Le Maire à signer le mandat correspondant à la dépense.

D 2019-12-07 : Finances : Décision Modificative honoraires et frais d'étude de l'architecte construction de la salle des fêtes

le Madame le Maire informe l'équipe qu'il est nécessaire d'effectuer un mouvement de crédits sur le compte, afin que le chapitre ne soit pas en déficit.
Elle propose les écritures suivantes :

Article/Chap.	Désignation	Sect. S Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
2031/041	Frais d'études	Invest. R			0.00 €	58 778.07 €	58 778.07 €
2313/041	Immos en cours-constructions	Invest. D			0.00 €	58 778.07 €	58 778.07 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
➤ approuve à l'unanimité la Décision modificative ci-dessus.

D 2019-12-08 : Finances : Décision Modificative entreprise Fabre et Redon

Madame le Maire informe l'équipe qu'il est nécessaire d'effectuer un mouvement de crédits sur le compte 238/041, afin que le chapitre ne soit pas en déficit.
Elle propose les écritures suivantes :

Article/Chap.	Désignation	Sect. S Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
2313/041	Immos en cours-constructions	Invest. D			0.00 €	3 556.82 €	3 556.82 €
238/041	Avance / cde immo. corporelle	Invest. R			0.00 €	3 556.82 €	3 556.82 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
➤ approuve à l'unanimité la Décision modificative ci-dessus.

D 2019-12-09 : Finances : Repas des Séniors

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le repas de fin d'année offert aux séniors de la commune a été organisé le 30 novembre 2019.

Il est ainsi convenu que toute personne âgée d'au moins 65 ans sera invitée à participer à titre gratuit.
Elle propose également que les personnes désirant accompagner leur conjoint puissent être associés à la manifestation moyennant la somme de 12 €.

Elle demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Donne son accord pour la somme fixée ci-dessus
- Dit que le recouvrement sera assuré par le régisseur des recettes et porté à l'article 778 en recette de fonctionnement au budget primitif 2019
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

D 2019-12-10 : Finances : Subvention association spectacle de Noël

Madame le Maire propose d'offrir aux enfants de l'école un spectacle pour Noël. Elle a sollicité, deux artistes de Venerque, qui ne souhaitent pas être rémunérés.

En contrepartie, ils demandent à ce que la commune verse une subvention à une association.

Les artistes ont choisi l'association « Constance : notre petit guerrière » située à le Vernet.

Madame le Maire propose à l'assemblée de verser la somme de 400€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de verser la somme de 400€ à l'association nommée ci-dessus
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

D 2019-12-11 : Recensement : Nomination des agents recenseurs et financement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Grépiac doit effectuer un recensement de population en 2020.

La collecte débutera le 15 janvier 2020 et se terminera le 15 février 2020.

Afin d'organiser au mieux le recensement, il convient de nommer deux agents recenseurs.

Madame CHIMIER Adeline et Madame PASTRE se sont portées volontaires et ont été reçus par le coordonnateur communal Monsieur BETREMIEUX et la conseillère chargée des ressources humaines Madame ALVAREZ.

Les agents recenseurs seront rémunérés en partie avec la dotation spécifique versée à la commune par l'INSEE d'un montant de 1800€ au total.

Madame le Maire propose que chaque agent soit rémunéré à hauteur de 1200€ brut la mission et souhaiterait leur donner en supplément en bon d'une valeur de 60€ pour un plein d'essence.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Décide que Madame Adeline CHIMIER et Madame PASTRE seront les agents recenseurs
- ✓ Autorise Madame le Maire à recruter les agents recenseurs et à prendre les arrêtés nécessaires pour le bon déroulement du recensement
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

D 2019-12-12: SDEHG : Travaux d'urgence

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000€ maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financières du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000€
- Charge Mme Le maire d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes
 - De valider les études détaillées transmises par le SDEHG
 - De valider la participation de la commune
 - D'assurer le suivi des participations communales engagées
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

III/ Questions Diverses

Les Jardins partagés

Mme Donny et Monsieur Tournut habitant du Lotissement Baget sont venus présenter leur projet de jardins partagés. Les jardins seront ouverts à tous, afin de créer un lien social et de s'inscrire dans une démarche de partage. 4 familles du lotissement sont intéressées pour y participer. Il y aurait 6 carrés surélevés de 1m20/1m20 afin de pouvoir planter fruits et légumes.

Ils demandent une participation financière à la commune afin de pouvoir acheter du matériel (bois et compost).

Le conseil municipal après s'être concerté approuve l'idée de lien social et de partage. Il décide de participer à hauteur de 300€ et demandera sur l'année 2020 un fond de soutien « participation citoyenne » au conseil départemental afin de soutenir le projet.

Le conseil municipal incite les demandeurs à réutiliser les jardinières non utilisées de l'école, et leur demande à ce qu'elles soient démontées si le projet n'aboutit pas.

L'assemblée souhaiterait que les initiateurs du projet réalisent une communication sous forme de panneaux afin de présenter les potagers aux administrés.

La Mairie s'occupera de faire ouvrir la vanne d'eau nécessaire à l'arrosage.

Cession parcelle

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la demande d'une famille de la commune dont le fils a eu un grave accident de la route l'été dernier.

Actuellement en fin de rééducation, la famille n'a pas le choix que de réhabiliter leur maison et de créer une extension, il demande à la commune de pouvoir acquérir une petite parcelle communale attenante à leur propriété. Le conseil municipal avait donné leur accord pour aider cette famille. Madame le Maire informe l'assemblée que la parcelle sera cédée ou vendue aux parents et non à l'enfant par rapport à leur assurance. La commune fait les démarches nécessaires auprès de son notaire.

Calendreta école occitane

Madame le Maire informe qu'une famille de la commune a sollicité la mairie afin de demander une aide financière pour leurs deux enfants scolarisés dans une école occitane de Muret. Les frais de scolarité sont à hauteur de 473€/enfant.

Après un long échange, le conseil municipal a décidé de ne pas accéder à leur demande.

Séance levée à 23h16

Céline GABRIEL	Franck MUNIGLIA	VASSAL Laurence
PIQUEMAL François	PAVAN René	ALVAREZ Juliette
ALCIBLADE Claude	BETREMIEUX Francis	CHIVIALLE Jean-Luc
ECHEVARRIA Hélène	MARQUET Dominique	MOULIS Patrice
PEREA Sylvie	TOURNUT Yolande	